

l'électrification rurale permettra aux gens de se passer du bois pour répondre à leurs besoins énergétiques. Cependant, le choix d'un mode de production d'énergie est difficile : les combustibles fossiles polluent l'atmosphère tandis que le nucléaire et l'hydroélectricité présentent d'autres inconvénients. L'ACDI a dû renoncer à l'énergie solaire, vu le coût élevé et le peu de fiabilité des machines servant à la produire. L'énergie de la biomasse semble toutefois assez prometteuse.

La limitation des naissances ne pourra survenir en définitive qu'après une augmentation du bien-être matériel dans le tiers-monde. En attendant, le Canada fait ce qu'il peut, en participant au programme de l'ONU concernant la population, en collaborant bilatéralement avec certains pays qui demandent des projets de planification des naissances, et en appuyant le travail de plusieurs organismes non gouvernementaux. Ces derniers font en fait le gros du travail dans ce domaine.

Une participante a proposé que l'ACDI exige dans ses projets la participation des handicapé(e)s physiques, comme elle exige la participation des femmes. M. Lindores a pris note de cette idée.

Enfin, le conférencier a dû aborder une question délicate : les bénéfices que nous tirons de l'aide internationale. Il a admis que le Canada soutient une stratégie selon laquelle le pays qui reçoit l'aide doit acheter des biens et des services canadiens (aide liée). Cependant, on a réformé les programmes d'aide au cours des dernières années. En fait, 65 p. 100 de l'aide canadienne n'est pas liée, puisqu'elle est «acheminée» par les organismes intergouvernementaux et les organismes non gouvernementaux. Quant aux 35 p. 100 des cas où il s'agit d'aide bilatérale, huit fois sur dix l'aide est toujours «liée». Dans l'esprit de la réforme des programmes d'aide aux pays les plus pauvres, on a réduit à 50 p. 100 la proportion de l'aide liée, pour ce qui concerne l'Afrique.